



DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Numéro 4 - Mai 2016







Analyse des superficies agricoles déclarées à la PAC en Franche-Comté entre 2008 et 2013

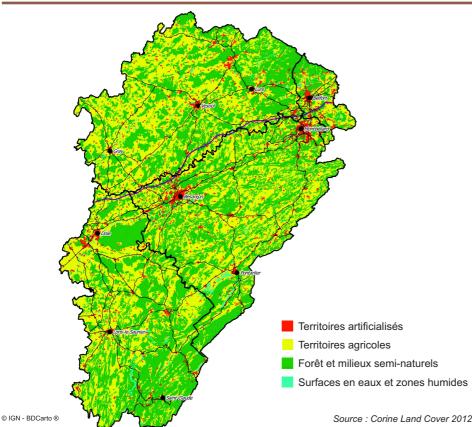
La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Pêche a acté la création des observatoires régionaux de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Cette publication dresse un état des lieux des surfaces agricoles en Franche-Comté, suite à une étude conjointe réalisée par les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) en 2015, avec l'appui technique du Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (Cerema) de Lyon. La diminution des espaces agricoles est estimée à 1 000 hectares par an en Franche-Comté.

L'objectif de cette étude est d'analyser quantitativement l'évolution des surfaces agricoles déclarées entre 2008 et 2013 et de caractériser celles qui ont évolué vers d'autres usages, notamment celles qui ont été artificialisées (bâti, activités, infrastructures linéaires) ou qui sont en déprise agri-

cole (abandon de cultures, enfrichement). Cette analyse est basée sur l'exploitation de données disponibles au niveau régional, afin d'avoir un traitement uniforme de tous les départements francs-comtois. Dans un second temps, l'étude pourra être étendue à la Bourgogne-Franche-Comté.

La Franche-Comté est composée à près de 90 % d'espaces agricoles ou forestiers. La surface agricole totale représente environ 716 000 hectares, soit près de 44 % du territoire étudié. Cette surface peut être approchée, à 95 %, par les déclarations annuelles des exploitants agricoles dans le cadre de la PAC et du Casier Viticole Informatisé (CVI), ce qui permet un suivi fin du devenir de ces terres.

Occupation du sol



Les territoires les plus agricoles sont les zones de grandes cultures comme le Graylois ou le Finage, ainsi que les zones de polyculture-élevage telles que la région des plateaux en Haute-Saône ou la Bresse Jurassienne. Les plateaux du Jura et le Piémont Vosgien sont des territoires d'élevage extensif, également parmi les plus agricoles de la Franche-Comté.

Les zones les moins agricoles se situent autour des aires urbanisées, telles que l'agglomération de Besançon ou l'Aire Urbaine de Belfort Montbéliard, mais également dans des secteurs où la forêt prédomine, comme les parcs naturels régionaux des Ballons des Vosges ou du Haut-Jura, ainsi que dans les territoires de la forêt de Chaux ou du plateau des Mille Etangs.

Une perte nette de plus de 1 000 ha par an

Les surfaces agricoles présentes dans les déclarations PAC ou CVI sur la période 2008-2011 représentent 675 720 hectares, soit 42 % du territoire. Pour la période 2012-2013, elles sont évaluées à 670 700 hectares, soit une diminution de 5 020 ha. Cette diminution globale des surfaces déclarées est le résultat de la disparition de terres agricoles, compensée par endroits par la mise en valeur de nouvelles surfaces.

Les terres agricoles disparues entre les deux périodes représentent 9 100 hectares, soit 1,4 % de la surface déclarée de 2008 à 2011. Inversement 4 100 hectares sont apparus comme des surfaces nouvellement déclarées.

Quel que soit le département, le solde est négatif, avec une diminution relative des terres agricoles plus marquée dans le Territoire de Belfort. D'une manière générale, les surfaces déclarées sont assez stables, mais certains secteurs subissent une perte plus importante.

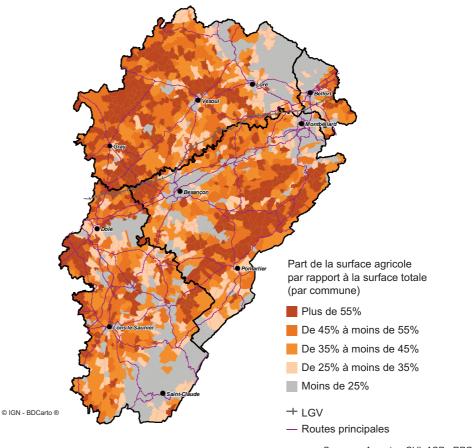
Inégale répartition des pertes de surfaces agricoles déclarées

Les territoires pour lesquels la perte de surface déclarée est la plus importante sont situés autour des zones urbanisées, telles que l'agglomération de Besançon, l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard, ainsi que de villes plus modestes telles que Vesoul, Lure ou Lons le Saunier. C'est en effet autour de ces villes que l'augmentation des surfaces artificialisées est la plus forte, au détriment des surfaces agricoles ou potentiellement agricoles. Le développement urbain s'y est réalisé par l'extension des zones d'habitat ou la création de nouvelles zones d'activité en périphérie.

Le développement d'infrastructures est également à l'origine de consommation d'espace agricole. C'est le cas notamment du contournement ouest de Lons-le-Saunier, démarré en 2011 ou de l'aménagement de la RN57 au nord de la Haute-Saône.

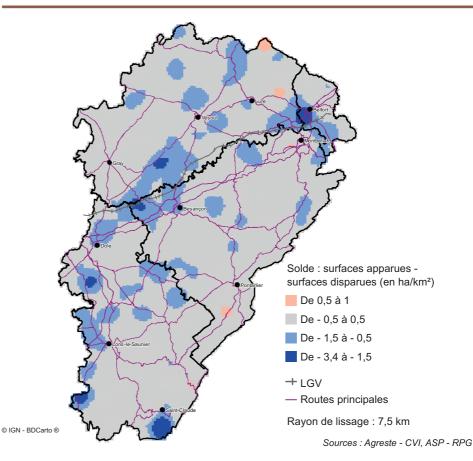
On constate aussi une baisse de sur-

Localisation de la surface agricole déclarée dans la période 2012-2013



Sources : Agreste - CVI, ASP - RPG

Evolution des surfaces agricoles déclarées

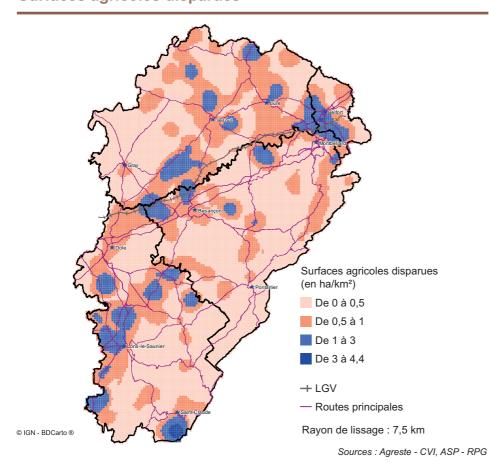


Une baisse relative plus marquée dans le Territoire de Belfort

En hectares	Surface agricole 2012-2013	Surface disparue	Surface apparue	Solde Surf.2012-2013 - Surf.2008-2011	Evolution 2012-2013/ 2008-2011
Doubs	222 118	2 446	1 112	- 1 333	- 0,6 %
Jura	192 263	3 094	1 484	- 1 609	- 0,8 %
Haute-Saône	237 486	3 037	1 302	- 1 735	- 0,7 %
T.de Belfort	18 839	547	205	- 341	- 1,8 %
Franche-Comté	670 706	9 123	4 104	- 5 019	- 0,7 %

Sources : Agreste - CVI, ASP - RPG

Surfaces agricoles disparues



face agricole déclarée dans des espaces ruraux soumis à une pression foncière croissante, tels que le Pays Riolais ou le Val Marnaysien. L'urbanisation n'en est toutefois pas la seule cause. La déprise agricole, l'arrêt de l'exploitation de parcelles difficiles ou la cessation d'activité agricole expliquent le taux élevé de disparition dans des secteurs comme Salins-les-Bains, Montagna-le-Reconduit dans le sudouest du Jura, et surtout dans le Haut-Jura, au sud de Saint-Claude.

Parfois, ce sont des pertes « temporaires », dues à une absence de déclaration à la PAC suite à une cessation d'activité, le temps du transfert sur une autre exploitation.

terres agricoles disparues. L'urbanisation n'est pas

le facteur primordial

seulement 13 % des terres agricoles

déclarées sont présentes dans ces zones, alors qu'on y retrouve 36 % des

Toutefois, les espaces agricoles qui ne sont plus déclarés se trouvent à 64 % hors des territoires proches des zones urbanisées. Si la pression urbaine provoque une accélération du phénomène de disparition des espaces agricoles, elle n'en est pas la cause majoritaire. La création d'infrastructures et la déprise agricole ont des impacts importants sur l'évolution des surfaces agricoles déclarées.

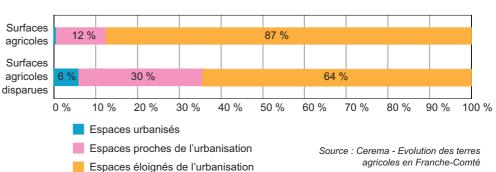
Sur quelques secteurs, les surfaces nouvellement déclarées sont plus importantes que les surfaces perdues. Ce sont des phénomènes isolés, comme par exemple en Haute-Saône où une commune a aidé à l'installation de jeunes agriculteurs par la mise à disposition de surface et en aidant à la valorisation des parcelles.

Peu d'influence des contraintes topographiques

Si l'altitude des parcelles agricoles ne semble pas avoir d'impact sur leur disparition, la pente a toutefois une influence. En effet, les terres ayant une pente supérieure à 10 % représentent 30 % des terres disparues contre 21 % des terres agricoles en général. La taille et la forme des parcelles, ainsi que la distance au siège d'exploitation, sont certainement également des facteurs non négligeables mais les données disponibles ne permettent pas d'en faire l'analyse.

Le taux de disparition des surfaces agricoles déclarées est trois fois plus important dans les espaces urbanisés ou proches de l'urbanisation. En effet,

Plus de disparitions dans les espaces urbanisés ou proches de l'urbanisation



La pente, facteur d'abandon des surfaces agricoles



Les résultats de cette étude peuvent être déclinés sur des territoires choisis (département, canton, SCoT, EPCI, petite région agricole). Pour chaque périmètre, une fiche de résultats fournit sous forme de tableaux et de graphiques, les surfaces déclarées au RPG pour les années 2006 à 2013, les surfaces disparues croisées avec les espaces urbanisés, les espaces proches de l'urbanisation, les espaces éloignés de l'urbanisation et les contraintes naturelles (pente et altitude).

http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Evolution-des-terres-agricoles-en

Les territoires urbains et le Haut-Jura plus impactés

En hectares	Surface agricole 2008-2011	Surface agricole 2012-2013	Surface disparue	Surface apparue	Solde Surf.2012-2013 - Surf.2008-2011	Evolution 2012-2013/ 2008-2011
SCoT du Territoire de Belfort	19 181	18 839	547	205	- 341	- 1,8 %
SCoT de l'Agglomération Bisontine	34 093	33 619	636	161	- 474	- 1,4 %
SCoT du Haut-Jura	24 354	24 036	671	353	- 318	- 1,3 %
SCoT du Pays Lédonien	27 804	27 501	598	295	- 303	- 1,1 %
SCoT de la Région de Dole	16 836	16 666	215	45	- 170	- 1,0 %
SCoT du Pays des Vosges Saônoises	51 874	51 443	998	566	- 431	- 0,8 %
SCoT du Pays de Montbéliard	3 107	3 083	111	87	- 24	- 0,8 %
SCoT du Pays de Vesoul - Val de Saône	75 983	75 527	863	407	- 456	- 0,6 %
SCoT du Pays Horloger	38 427	38 206	347	126	- 221	- 0,6 %
SCoT du Doubs Central	32 265	32 082	350	168	- 183	- 0,6 %
SCoT des Portes du Haut Doubs	30 909	30 806	212	110	- 102	- 0,3 %
SCoT du Haut Doubs	44 457	44 391	320	254	- 66	- 0,1 %
Total	675 724	670 706	9 123	4 104	-5 019	- 0,7 %

Sources: Agreste - CVI, ASP - RPG

Méthodologie

La méthode du différentiel agricole est la mise en œuvre sur la région Franche-Comté de la méthode développée par la DRAAF et la DREAL Rhône-Alpes sur l'estimation de la consommation des espaces agricoles. Le principe consiste à compiler les données du Registre Parcellaire Graphique (RPG anonyme) et du Casier Viticole Informatisé (CVI anonyme) disponibles d'une part pour la période 2008 à 2011 et d'autre part pour la période 2012-2013. Les deux couches obtenues sont ensuite comparées pour en déduire les terres agricoles disparues et les terres agricoles apparues entre les deux périodes. Le terme de « terre agricole » correspond donc à une terre déclarée au moins une fois au RPG ou au CVI.

Pour caractériser les surfaces agricoles disparues, la couche obtenue est croisée avec :

- la couche des espaces artificialisés, qui réunit :
 - la couche des taches urbaines, calculées à partir de la BDTOPO de l'IGN (couches bâti) et de la base des fichiers fonciers MAJIC (couches bâti, sport, aérodrome), avec un coefficient de dilation-érosion de +50/-50m,
 - la couche des infrastructures routières et ferrées issue de la BDTOPO,
- la couche des espaces proches de l'urbanisation, calculée à partir de la couche des taches urbaines en appliquant à chacune un tampon d'une largeur proportionnelle à sa surface,
- un modèle numérique de terrain (pas de 25 mètres) pour analyser l'altitude et la pente des terres agricoles disparues.

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté Service Régional de l'Information Statistique et Économique

4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon cedex Tél: 03 80 39 30 12 - Fax: 03 80 39 30 99 Mél: srise.draaf-bourgogne-franche-comte @agriculture.gouv.fr Directeur: Vincent Favrichon
Directeur de la publication: Florent Viprey
Rédaction: Françoise Boudon, Florent
Maira, Sylvia Foucher

Maire, Sylvie Foucher

Composition, Impression : DRAAF/SRISE

Dépôt légal : à parution ISSN : en cours Prix : 2,50 € © Agreste 2016



www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr www.agreste.agriculture.gouv.fr